Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

L'**Afssaps** entend donner une nouvelle impulsion à sa **collaboration** avec les **associations de patients**, à partir des moyens que lui confèrent de nouvelles dispositions législatives. Pour la première fois, elle lance ainsi un appel à projets spécifiquement destiné à ces acteurs du système de santé. Les associations porteuses de projets rentrant dans le champ d'intervention de l'Agence pourront ainsi disposer d'un soutien financier à leurs actions. La date limite de présentation des projets est fixée au 2 avril 2012, la publication des résultats étant prévue au plus tard pour juin 2012.

Cet appel à projet s'inscrit dans les missions de la future Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). En effet, la loi du 29 décembre 2011, qui crée l'ANSM, vise le renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, notamment à travers une meilleure information des patients. Par ailleurs, la loi de finances 2012 donne à l'Agence des moyens supplémentaires pour atteindre ces objectifs.

Dans la perspective d'offrir aux associations des axes de collaboration concrets avec l'Agence, il s'agit de promouvoir des initiatives visant à favoriser le bon usage des médicaments et autres produits de santé, et à réduire les risques qui leur sont inhérents.
L'appel à projets comporte 3 axes thématiques :

- Information des patients et/ou des aidants informels (prise en compte des risques d'effets indésirables et actions correctives, accompagnement de la sécurité thérapeutique des médicaments et des produits de santé et minimisation du risque)
- Enquêtes sur les difficultés pratiques liées à un médicament ou autre produit de santé

Les livrables devront être finalisés dans un délai de 12 mois après l'attribution de la subvention.
L'ensemble des documents sur l'appel à projets 2012, et notamment les modalités de réponse, sont disponibles dans la rubrique Appels à projets